

Agriculture | Quand la partition de propriété multiplie les opportunités agricoles et forestières



Sarah Sous et Emilie Moureu, 22 et 28 ans, sont deux jeunes landaises ravies. Elles sont toutes deux jeunes agricultrices en cours d'installation. L'une se lance dans l'élevage ovin, dans la cadre d'un groupement foncier agricole, l'autre, en hors cadre familial, dans les grandes cultures et les légumes industriels bio. Et l'intervention de la Safer n'est pas étrangère à ces nouvelles aventures. Leurs terres respectives, sur la commune de Saint-Yaguen, sont issues du « détricotage » d'une grosse propriété de 409 ha réalisé par l'opérateur foncier pour permettre la vente. Une opération pas banale car de grande ampleur et mêlant parcelles agricoles et forestières. Au total, 12 propriétaires agricoles et forestiers ont bénéficié de ce partage intelligemment mené.

Si les parents et le frère de Sarah se sont spécialisés en maïs et poulet, la jeune fille, tout juste installée sur ses terres composées de 80 ha de SAU et 53 ha de forêt, fera de l'élevage de brebis. 300 têtes pour démarrer, la réalisation d'un rêve. « Le site est fait pour l'élevage ! », s'enthousiasme-t-elle. « La bergerie sera construite au milieu, il n'y aura pas de déplacement à faire, juste des portes à ouvrir ». Ayant obtenu l'autorisation d'entrer sur les terres avant la signature devant notaire, 30 ha de prairie ont déjà été semés, viendront 40 ha de blé et 10 ha de méteil pour assurer l'auto-consommation. Quant aux débouchés, un boucher s'est engagé à se fournir auprès d'elle en vente directe. De quoi rassurer des banques « un peu frileuses »... Il faut dire que les ovins, c'est une production rare dans Les Landes. Pour Sarah et sa famille, c'est aussi une diversification des activités du GFA, d'autant que ces terres sont seulement séparées d'autres parcelles de l'exploitation familiale par une route.

Des terres en jachère depuis plus de 15 ans

De l'autre côté du village de Saint-Yaguen, et pour partie sur celui de Villenave, c'est Emilie Moureu qui prend peu à peu possession de ses parcelles. Elle aussi a bénéficié de la ré-attribution en plusieurs propriétés de l'exploitation initiale. Issue d'une famille orientée sur les productions animales, elle préfère le végétal. Pour elle, ce sera grandes cultures et légumes plein champ. « Tout en bio », précise-t-elle. Jusque-là responsable d'exploitation au sein de la coopérative agricole Tom d'Aqui à Parentis elle était « en veille » pour trouver les parcelles qui correspondraient à son projet. « Lorsque la Safer a mis en vente ce dossier, je me suis portée candidate sur les 90 ha de SAU irrigables de la propriété. ». Un lot qui compte aussi 17 ha de bois. Tout comme celles de Sarah, ses terres étaient en jachère depuis plus

de 15 ans... Mais pour Emilie, « c'est un avantage non négligeable. Je pourrai directement valoriser mes productions en bio, sans attendre les 3 ans de conversion obligatoire pour les terres cultivées en conventionnel ».

Il en est un autre qui est satisfait de cette grande opération menée par la Safer : le Maire de Saint-Yaguen, Vincent Lesperon, qui siège au comité technique de la Safer des Landes en tant que représentant de l'association des maires des Landes. « A partir d'une seule grande propriété, la Safer a permis deux installations, mais elle a aussi permis de conforter une exploitation agricole existante sur la commune par un agrandissement de 38,60 ha de SAU. C'est une grande satisfaction de voir une agriculture qui est maintenue et même développée. Ça correspond totalement à la volonté de la commune et de l'intercommunalité, en pleine élaboration de son PLUI, de préserver les espaces agricoles et forestiers. »



Répartition intelligente entre agriculture et forêt

Car en effet sur les 409 ha de la propriété originelle, la moitié était boisée. « C'est rare dans un département où il existe des conflits entre agriculteurs et forestiers », note Yann Chasserio, le conseiller Safer en charge de cet imposant dossier. Une spécificité qu'il a pris soin de ne pas négliger. Après l'appel à candidature, et avant le comité technique d'attribution, le syndicat des sylviculteurs et le CRPF ont été consultés sur cette libération parcellaire forestière. Résultat : une personne supplémentaire représentant la forêt a participé pour avis au comité technique, « c'était une première ». Une première réussie, car sur les 12 attributaires finaux (sur 30 candidats), 9 concernent la forêt, où il a été fait le choix de conforter les propriétés forestières riveraines. « Entre agriculture et forêt, c'est une répartition intelligente qui a été faite », affirme Vincent Lesperon. Sa commune a, elle aussi, eu son petit bout de forêt : 60 ares enclavés dans la propriété forestière communale.

Avec deux installations à la clé, ce dossier complexe aura abouti en un moins d'un an, le tout, à la satisfaction partagée entre professionnels agricoles et forestiers. Un succès pour une vente qui, sans l'intermédiaire de la Safer, n'aurait sans doute pas réussi dans le même délai à trouver un repreneur unique. « Sur les 30 candidatures reçues, aucune ne se positionnait sur l'ensemble des 409 ha, ni même sur les 208 ha de surface agricole », confirme Yann Chasserio.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 08/02/2018
[Url de cet article](#)